

Maison A Teppa – Location saisonnière

Objet de la location : Maison de village meublée, 5 pièces, 8 couchages (4 adultes, 4 enfants). Adresse location : « A Teppa » - 20140 Sollacaro (Corse du Sud). Photographies et descriptif détaillé : <http://location.sollacaro.free.fr>

Propriétaire : Marie-Laure CASABIANCA
Famille François Casanova
La Tour
20140 SOLLACARO

Je soussigné (Prénom, NOM) :

Adresse :

Ville : **Code Postal :**

Tél. fixe : **Tél. mobile :** **Courriel :**

Nombre de personnes occupant la maison : **adultes** **enfants.**

Effectue une réservation définitive concernant la location saisonnière ci-dessus (objet location) et suivant les conditions ci-après :

Période concernée : Du / / Au / /

Prix total de la location : Euros.

Le montant exprimé s'entend frais et charges inclus, à l'exception des consommations de chauffage électrique et de gaz (suivant modalités qui vous seront précisées par le propriétaire).

Acompte : Je verse ce jour, à titre de réservation ferme, la somme égale à 30 % du montant total de la location, soit : Euros par chèque à l'ordre de Marie-Laure Casabianca et demande qu'une confirmation me soit adressée à réception de ma réservation.

Conditions particulières :

- Paiement :** Le Locataire s'acquitte du solde du prix, le jour prévu de l'arrivée dans les lieux.
- Caution :** Un chèque de caution de 500 euros (non encaissé) vous sera demandé le jour de votre arrivée. Le chèque sera restitué le jour du départ après vérifications d'usage.
- Horaires :** Le locataire prend possession des lieux à partir de 17h et les quitte au plus tard à 10h.
- Propreté :** A l'arrivée, les lieux sont propres et devront être laissés propre au départ. Une somme forfaitaire de 100 euros sera demandée si le logement nécessite un nettoyage au départ.
- Linge :** Le linge de maison (alèses, draps, serviettes de bain, etc.) est mis à votre disposition gratuitement sous réserve de le restituer propre et repassé. A défaut, un forfait de nettoyage de 8 euros par lit et de 1 euro par serviette de toilette sera demandé.
- Assurance :** Le Locataire s'engage à assurer les risques dont il doit répondre en sa qualité d'occupant (« extension villégiature », à vérifier impérativement auprès de l'assureur de votre habitation principale).
- Annulation :** Tenant compte des imprévus qui peuvent survenir entre le moment de la réservation et celui de l'entrée dans les lieux, les parties conviennent des conditions d'annulation suivantes. Toute annulation doit intervenir par courrier, elle prend date à la réception.

En cas d'annulation par le propriétaire, le locataire est immédiatement remboursé de l'intégralité des sommes qu'il a versées. Le bailleur pourra, en outre, dans les conditions du droit commun de la responsabilité civile, être tenu d'indemniser les éventuels préjudices que son annulation aura pu causer ; le cas échéant, les indemnités ne pourront cependant pas excéder la somme de 200 euros.

En cas d'annulation par le locataire, les frais d'annulation sont déterminés selon le barème suivant :

- Si l'annulation intervient plus de 60 jours avant la date d'arrivée : 30% du montant de la location.
- Entre le 60e et le 50e jour inclus avant la date d'arrivée : 50% du montant total de la location.
- Entre le 49e et le 30e jours inclus avant l'arrivée : 70% du montant total de la location.
- Entre le 29e et le 16e jours inclus avant l'arrivée : 80% du montant total de la location.
- Aucune annulation n'est possible dans les 15 jours avant l'arrivée (le cas échéant, le locataire est donc tenu de la totalité du montant de la location).

Le locataire s'acquitte immédiatement des frais d'annulation en joignant à sa lettre d'annulation un chèque d'un montant correspondant, déduction faite du montant qu'il a précédemment versée à titre d'acompte. A défaut de paiement immédiat, le locataire perd automatiquement le bénéfice de la présente clause d'annulation et sera, en conséquence, tenu de s'acquitter de l'intégralité du montant de la location.

A. le. / / **Signature**